



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Voirie-Réseaux
Réf : PV/TB/BB/MM
Tél. : 04.66.56.10.80

B2026_01_09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 15 AVRIL 2026**

ÉTAIENT PRÉSENTS (66) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jean-Claude ROUILLON, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Julie LOPEZ DUBREUIL, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Marc DUMAS, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, Guy CHERON, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Michel MERCIER, Fabien FIARD, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Frédéric GRAS, Henri CROS, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Jean-Marie MALAVAL, Marc SASSO, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Thierry JONQUET, Laurence BULTEZ-CADET, Bruno BIONDINI, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD

POUVOIRS (4) : Aurélie GENOLHER pouvoir à Marielle VIGNE, Aimé CAVAILLE pouvoir à Valérie MEUNIER, Jérôme VIC pouvoir à Frédéric GRAS, Georges DAUTUN pouvoir à Jean-Claude D'ANTONA

ABSENTS EXCUSÉS (6) : Bonifacio IGLESIAS, Valery BEUDIN, Philippe TALAGRAND, Thierry ORTIZ, Johanna HUGUET, Patrick JULLIAN

Objet : Demandes de subventions - Rénovation de l'éclairage public - Remplacement par des luminaires à LED sur les communes d'Anduze, Aujac, Bagard, Boisset-et-Gaujac, Boucoiran et Nozières, Brouzet les Alès, Chamborigaud, Génolhac, Laval-Pradel, Les Salles du Gardon, Lézan, Massillargues-Atuech, Saint Christol lez Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Pin, Saint Privat des Vieux, Saint Sébastien d'Aigrefeuille et Salindres

Le Bureau de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2009-967 en date du 03 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite « loi grenelle 1 », et notamment son article 41,

Vu la loi n°2010-788 en date du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 », notamment l'article 173 qui modifie le Code de l'environnement en créant les articles L.583-1 à L.583-5 sur la prévention des nuisances lumineuses,

Vu le décret n°2011-831 en date du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses,

Vu l'arrêté ministériel n°0300 du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 en date du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption de ses statuts,

Vu la délibération C2021_06_27 du Conseil de Communauté en date du 1^{er} juillet 2021 portant approbation des statuts d'Alès Agglomération au 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération B2022_01_18 du Bureau de Communauté en date du 17 février 2022 portant demande de subvention au SMEG pour des travaux de rénovation de l'éclairage public d'Alès Agglomération,

Vu la délibération C2026_01_05 du Conseil de Communauté en date du 9 avril 2026 portant délégation au Bureau de Communauté en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que 23 communes d'Alès Agglomération demeurent encore partiellement ou totalement dotées d'un parc de luminaires ancien, obsolète et fortement consommateur d'énergie,

Considérant la demande faite par certaines communes de prolonger ou d'achever les opérations de rénovation de leur éclairage public,

Considérant que les services d'Alès Agglomération sont en capacité d'assurer ces opérations de rénovation,

Considérant la hausse substantielle du coût de l'énergie électrique,

Considérant la nécessité de réduire l'empreinte carbone, induite par la consommation énergétique de ces luminaires,

Considérant que certaines communes du territoire d'Alès Agglomération se situent dans l'aire d'adhésion du Parc National des Cévennes et sa Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE),

Considérant qu'il y a lieu de lutter contre la pollution lumineuse, et valoriser la qualité du ciel nocturne,

Considérant l'ambition d'Alès Agglomération de faire bénéficier, pour les communes citées en objet, d'un programme de rénovation de leur parc d'éclairage public, dans un souci combiné de réaliser des économies budgétaires, de préserver la biodiversité, et de réduire le bilan carbone,

Considérant qu'il convient de rénover l'éclairage public des communes d'Anduze, Aujac, Bagard, Boisset-et-Gaujac, Boucoiran et Nozières, Brouzet les Alès, Chamborigaud, Génolhac, Laval-Pradel, Les Salles du Gardon, Lézan, Massillargues-Atuech, Saint Christol lez Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Pin, Saint Privat des Vieux, Saint Sébastien d'Aigrefeuille et Salindres en les dotant de luminaires à LED,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financeurs potentiels pour la réalisation de cette opération dont le coût estimatif s'élève à 476 938,45 € HT,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

- la réalisation du projet « Rénovation de l'éclairage public - Remplacement par des luminaires à LED sur les communes d'Anduze, Aujac, Bagard, Boisset-et-Gaujac, Boucoiran et Nozières, Brouzet les Alès, Chamborigaud, Génolhac, Laval-Pradel, Les Salles du Gardon, Lézan, Massillargues-Atuech, Saint Christol lez Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Pin, Saint Privat des Vieux, Saint Sébastien d'Aigrefeuille et Salindres »,
- le plan de financement correspondant joint en annexe,

AUTORISE

Monsieur le Président à :

- solliciter les subventions et à intervenir à la signature de tous documents relatifs à l'obtention des dites subventions ou nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,
- modifier le plan de financement joint en annexe en fonction, soit de la variation éventuelle du coût d'objectif, soit des possibilités financières des partenaires identifiés ou de tout autre partenaire éventuel.

Votants : 70
Pour : 70 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION B2026_01_09 BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 15 AVRIL 2026

Objet : Demandes de subventions - Rénovation de l'éclairage public - Remplacement par des luminaires à LED sur les communes d'Anduze, Aujac, Bagard, Boisset-et-Gaujac, Boucoiran et Nozières, Brouzet les Alès, Chamborigaud, Génolhac, Laval-Pradel, Les Salles du Gardon, Lézan, Massillargues-Atuech, Saint Christol lez Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Pin, Saint Privat des Vieux, Saint Sébastien d'Aigrefeuille et Salindres

	18 Communes Luminaires à LED	Montant global H.T.	Subvention Territoire D'Énergie du Gard (20 % ou 30 %) HT	Reste à charge Alès Agglomération HT
1	Anduze	38 202,00 €	7 640,40 €	30 561,60 €
2	Aujac	6 328,80 €	1 898,64 €	4 430,16 €
3	Bagard	23 585,60 €	4 717,12 €	18 868,48 €
4	Boisset-et-Gaujac	11 444,00 €	2 288,80 €	9 155,20 €
5	Boucoiran-et Nozières	10 564,80 €	3 169,44 €	7 395,36 €
6	Brouzet les Alès	14 141,00 €	4 242,30 €	9 898,70 €
7	Chamborigaud	30 124,20 €	9 000,00 €	21 124,20 €
8	Génolhac	29 719,20 €	8 915,76 €	20 803,44 €
9	Laval Pradel	30 022,20 €	9 000,00 €	21 022,20 €
10	Les Salles du Gardon	26 115,00 €	5 223,00 €	20 892,00 €
11	Lézan	29 015,80 €	8 704,74 €	20 311,06 €
12	Massillargues-Atuech	8 760,60 €	2 628,18 €	6 132,42 €
13	Saint Christol lez Alès	10 673,80 €	2 134,76 €	8 539,04 €
14	Saint Hilaire de Brethmas	59 217,00 €	11 843,40 €	47 373,60 €
15	Saint Jean du Pin	18 202,40 €	5 460,72 €	12 741,68 €
16	Saint Privat des Vieux	62 715,80 €	12 543,16 €	50 172,64 €
17	Saint Sébastien d'Aigrefeuille	19 992,25 €	5 997,68 €	13 994,58 €
18	Salindres	48 114,00 €	9 000,00 €	39 114,00 €
	TOTAL	476 938,45 €	114 408,09	362 530,36

Votants : 70
Pour : 70 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ

